

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

District Montreal

N° 500-06-000613-121

ENREGISTREMENT

M	Dist.	An	Mois	Jour	Cas.

Dist.	An	Mois	Jour	Cas.	Salle	Piste

RÉFÉRENCES

DÉBUT 14h17 h

FIN 16h17 h

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

- par défaut ex parte
 contesté enquête au fond

- COUR SUPÉRIEURE
 COUR DU QUÉBEC
 Chambre civile

Raymond Lévesque DEMANDE

V. diotion S.F.N.C. et al DÉFENSE

Division jud.civ. Salle n° 16.05

Le 13 avril 2016

PRÉSENTS: L'Hon. Carole Halicé JCS (JH 5181)

DEMANDE OU REQUÉRANT(E)

PRÉSENT(E) ABSENT(E)

DÉFENSE OU INTIMÉ(E)

PRÉSENT(E) ABSENT(E)

M^e Jennifer Watters (P)

M^e Marie-Pier Desmeulles (P)

M^e Antony Hemond (P)

M^e _____

NATURE DE LA CAUSE Débat sur les objections

GREFFIER François Duchesne g.a.c.s.

INTERPRÈTE _____ Demandé à nouveau oui non

STÉNOGRAPHE

14h17

Débat sur les objections soulevées dans le cadre de l'interrogatoire au préalable de Raymond Lévesque du 24 janvier 2016.

Ouverture de l'audience

Identification

Représentations des procureurs sur les objections

14h41

Objection #1 (pages 14-16):

Pour les motifs énoncés oralement et dûment enregistrés, l'objection est ACCUEILLIE.

15h02

Objection #2 (pages 16-17): REJETÉE; dans

la mesure où le procureur des défenses n'aurait pas avisé les demandeurs qu'aurait fait Monsieur Lévesque auprès de son procureur, la question est permise;

Page 1 de 3

Folio _____

18 avril 2016

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District : Montréal
N° : SEC-06 CC0013-121
15h05

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

RÉFÉRENCES

15h43

Objection #4 (pages 45-48): Compte tenu des
réponses de M^c Dallaire, l'objection
est devenue sans objet;
Objection #5 (pages 48-49): REJETÉE

15h19

Objection #6 (pages 50-58): REJETÉE

15h26

Objection #8 (pages 131-133): REJETÉE, mais

la question sera admise comme suit: ^{est-ce que vous savez d'où vient}
^{la pièce P-737(A)}

15h32

Objection #9 (page 136):

Si la réponse à la question de l'objection #8
est négative, la question à l'objection #9 sera
retrécie;

Si la réponse à la question de l'objection #8
est affirmative, l'objection #9 est REJETÉE

15h56

Suspension de l'audience

16h05

Reprise de l'audience

16h05

Objection #10 (pages 146-153): REJETÉE,
étant entendu que la liste de personnes
sera transmise aux procureurs des défen-
dresses à titre confidentiel et les
procureurs des défendresses s'engagent
à ne divulguer aucun nom, sauf
à sa propre cliente, laquelle
devra conserver l'information de façon
confidentielle;

Les procureurs des défendresses

13 avril 2016

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

District: Montréal

N°: 500 06-000613-101

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

RÉFÉRENCES

s'ingèrent également à ne pas assigner ces personnes pour le procès sous réserve, pour les procureurs des défenderesses, de contacter les dites personnes.

Dans la mesure où le complément d'interrogatoire ne serait pas par écrit, la suite de l'interrogatoire ne devra pas excéder 45 minutes,

LE TOUT, sans frais de justice

Carole Hallé / c.s.
Hon Carole Hallé c.s.

Laval Dallaire

De: Jennifer Watters
Envoyé: 14 avril 2016 10:21
Objet: Marie Brindamour; Laval Dallaire
Pièces jointes: TR: 500-06-000613-121
Document001_1.pdf

Voici le procès-verbal d'hier.

Jennifer

Jennifer Watters
jwatters@gagneletarte.qc.ca
Tél. : 418 522-7900

Québec

79, boul. René-Lévesque Est, bureau 400

Québec (Québec) G1R 5N5



GAGNÉ LETARTE SENCRL
AVOCATS

www.gagneletarte.qc.ca

Wendake

430, rue Chef-Stanislas-Koska
Wendake (Québec) G0A 4V0



www.leguslaw.com

Avis de confidentialité

Ce message, transmis par courriel, est confidentiel, protégé par le secret professionnel et à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, le distribuer ou le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, veuillez informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement, détruire ce message et toute copie de celui-ci. Merci.

Confidentiality Message

This e-mail message is confidential, may be privileged and is intended for the exclusive use of the addressee. Any other person is strictly prohibited from disclosing, distributing or reproducing it. If the addressee cannot be reached or is unknown to you, please inform the sender by return e-mail immediately, delete this e-mail message and destroy all copies. Thank you.

De : Louise-Lina Hamelin [<mailto:louise-lina.hamelin@judex.qc.ca>]

Envoyé : 14 avril 2016 10:20

À : Jennifer Watters <jwatters@gagneletarte.qc.ca>; marie-pier.desmeules@nortonrosefulbright.com

Objet : CS: 500-06-000613-121

Maîtres,

Vous trouverez ci-joint copie du procès-verbal du 13 avril dans le dossier mentionné plus haut.

Recevez nos meilleures salutations.

Louise Lina Hamelin, adjointe de
L'Honorable Carole Hallée, j.c.s.
514 393-2379 (IP 52423)

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.